➔ Médiation familiale et espaces de rencontre : la FENAMEF salue la création de la Direction des victimes et des usagers (DVU)

La Fédération nationale de la médiation et des espaces familiaux (FENAMEF) accueille très favorablement la création de la Direction des victimes et des usagers (DVU) au sein du ministère de la Justice et adresse ses félicitations à Madame Marie Grosset pour sa nomination à sa tête. Elle y voit une occasion de renforcer les échanges et les coopérations au service des personnes, des enfants et des familles.

Le décret du 9 novembre 2026 prévoit explicitement que la DVU contribue aux politiques de soutien à la parentalité à travers **la médiation familiale et les espaces de rencontre**. Cette mention commune fait écho à l'identité de la FENAMEF, fédération engagée dans ces deux champs d'intervention distincts et complémentaires.

Deux dispositifs complémentaires au service des familles

La médiation familiale offre un cadre de dialogue et de recherche de solutions concertées lorsque les relations familiales sont fragilisées. Selon les données d'activité 2024 publiées par la CNAF, 76 % des médiations terminées ont contribué à l'apaisement des conflits et 62 % ont abouti à un accord amiable.

Les espaces de rencontre permettent, quant à eux, de maintenir ou de renouer les relations entre un enfant et un parent ou un tiers dans un cadre adapté et sécurisant, où l'intérêt et la sécurité de l'enfant guident l'accompagnement.

Accompagner ensemble les évolutions en cours

Le rapport de l'Inspection générale de la justice d'avril 2026 et l'état des lieux conduit auprès des Caf soulignent l'utilité des espaces de rencontre, l'engagement des équipes et l'évolution des situations accompagnées. Les réflexions engagées autour du référentiel national constituent une occasion de faire progresser, avec l'ensemble des partenaires, la qualité des accompagnements et l'adaptation des pratiques.

Forte de l'expérience de ses adhérents et de sa participation au Conseil national de la médiation, en lien avec l'APMF, la FENAMEF souhaite contribuer à ces échanges

CONTACT
secretariat@fenamef.asso.fr
02 31 46 87 87

dans un esprit de **concertation, de confiance et de co-construction**, aux côtés de la DVU, de la CNAF, des juridictions et des partenaires concernés.

La FENAMEF se tient à la disposition de Madame Marie Grosset et de ses équipes pour partager l'expérience des professionnels, nourrir les réflexions en cours et participer à la construction de réponses adaptées aux besoins des familles.

La création de la DVU ouvre ainsi une perspective encourageante : faire progresser ensemble la qualité de l'accompagnement, la protection des personnes et le soutien aux liens familiaux, au service des enfants, des familles et des usagers de la justice.

CONTACT
secretariat@fenamef.asso.fr
02 31 46 87 87